



Maurice Kamto sera jugé demain vendredi 6 septembre par le tribunal militaire de Yaoundé, aux côtés de plusieurs de ses partisans, pour « insurrection et hostilité contre la patrie ».

Lire le communiqué de l'un de ses avocats, le français Me Dupont Moretti, à la veille du début du procès

DUPOND-MORETTI & VEY



Communiqué de presse du 04/09/2019 Situation du Professeur Maurice KAMTO et ses alliés du M.R.C.

Maurice KAMTO, avocat au Barreau de Paris, professeur de droit, ancien Ministre délégué à la Justice du Cameroun, ancien Président de la Commission du Droit International des Nations Unies, et candidat arrivé deuxième, selon les résultats officiels contestés, à l'élection présidentielle camerounaise d'octobre 2018, est le leader du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (M.R.C.), principal parti d'opposition au Président Paul BIYA.

Les 26 et 28 janvier 2019, en marge de manifestations pacifiques organisées en contestation des dérives du pouvoir en place, Maurice KAMTO, Christian PENDA EKOKA, Albert DZONGANG, Paul-Eric KINGUE, Alain FOGUE TEDOM, Gaston ABE ABE, Michele NDOKI, Célestin DJAMEN, et plus de 130 de leurs partisans ont été brutalement arrêtés, violentés, illégalement détenus, inculpés par un juge militaire, puis jetés en prison, au mépris de toutes les règles procédurales et de leurs droits les plus essentiels. Sept mois plus tard, ils sont toujours détenus dans des conditions inhumaines et dégradantes.

A la suite de ces arrestations, le Cabinet Dupond-Moretti & Vey, en lien avec le collectif d'avocats camerounais conduit par Maître Sylvain SOUOP, avocat au barreau du Cameroun, a été mandaté et a saisi le Groupe de Travail sur la Détenue Arbitraire des Nations Unies. Le Comité contre la Torture des Nations Unies s'inquiète également des conditions d'interpellation et d'incarcération de ces opposants.

Le 6 septembre prochain, 104 de ces personnes vont être jugées par le Tribunal militaire de Yaoundé – dont l'incompétence pour juger des civils est pourtant dénoncée depuis le début de la procédure – pour des infractions fantaisistes (insurrection, hostilité contre la patrie, attroupement à caractère politique...) pour lesquelles elles encourent jusqu'à la peine de mort.

Le maintien de ce simulacre de procès, malgré les multiples recours des prévenus toujours en suspens, démontre à nouveau l'obstination du pouvoir à l'encontre de ces prisonniers politiques. Une fois encore, leurs droits les plus fondamentaux seront certainement bafoués au mépris des engagements internationaux du Cameroun, dont la communauté internationale se doit d'exiger le respect.

Contacts presse : Me Eric DUPOND-MORETTI
Me Antoine VEY
presse@dupondmoretti.com